

Garantie Système 20 ans 3M Volition™ LAN Cuivre

Dans le cadre de son offre système **Volition™** 3M propose une garantie de 20 ans.

Ce document indique le processus de demande de garantie pour un câblage effectué dans les règles de l'art et dont chaque lien sera mesuré dans les conditions requises par la norme en vigueur retenue par 3M Télécommunications.

Dès l'installation terminée et la recette effectuée, vous devrez nous communiquer les éléments requis pour recevoir le certificat de garantie **3M Volition™**.

Procédure d'obtention de la Garantie Système VOLITION™ Cuivre

- Le Câblage doit être exécuté par une entreprise d'installation certifiée ou agréé par 3m Télécommunications, et la recette technique effectuée.
- La mesure des liens se fera suivant la norme ISO 11801.
- Le Câblage doit être réalisé avec des composants (connectique & câbles) de la gamme 3M.
- La réalisation du câblage doit être réalisée sous la responsabilité d'une personne titulaire du certificat d'habilitation à la mise en œuvre des composants 3M.
- La demande de garantie doit être faite par l'entreprise d'installation dans les 60 jours suivant la recette de l'installation.

Le demandeur doit fournir:

- Le document de demande de garantie daté et rempli.
- **Deux*** CD-Rom ou DVD-Rom étiqueté avec :
 - La date de la demande
 - Le nom de l'entreprise d'installation
 - Le nom du chantier

Et contenant au format pdf :

- Les plans d'implantation documentés.
(sauf, si confidentiel défense)
- Les copies des factures ou des bons de livraison des composants 3M utilisés pour l'installation (connectique et câble).

Au format base de données de l'appareil de mesure utilisé :

- Le rapport, avec courbes, des tests effectués durant la recette.
(**tous** les test doivent être positifs et dans la même catégorie.)

Adresser le dossier a :

3M TELECOMMUNICATIONS
POUYET S.A.
Service technique Entreprise
Boulevard de l'Oise
95006 Cergy Pontoise Cedex

- Après examen des éléments, suivant la procédure ci dessous, la garantie sera validée et adressée au demandeur par e-mail.
- **Pour être prise en compte le dossier de demande de garantie doit être complet.**

*Deux CD ou DVD sont nécessaire pour assurer l'enregistrement et l'archivage des documents

Garantie Système 3M Volition™ Cuivre

3M garantit qu'à l'issue de la réception du Système de Câblage 'Système Volition', et pendant une durée de vingt ans, les composants du Câblage transmettront les données conformément aux spécifications définies par les normes en vigueur au jour de sa réception.

La présente garantie couvre le remplacement pièces et main d'œuvre de l'ensemble des composants 3M.

En complément de la garantie 3M offre un ensemble de services permettant le suivi de l'installation

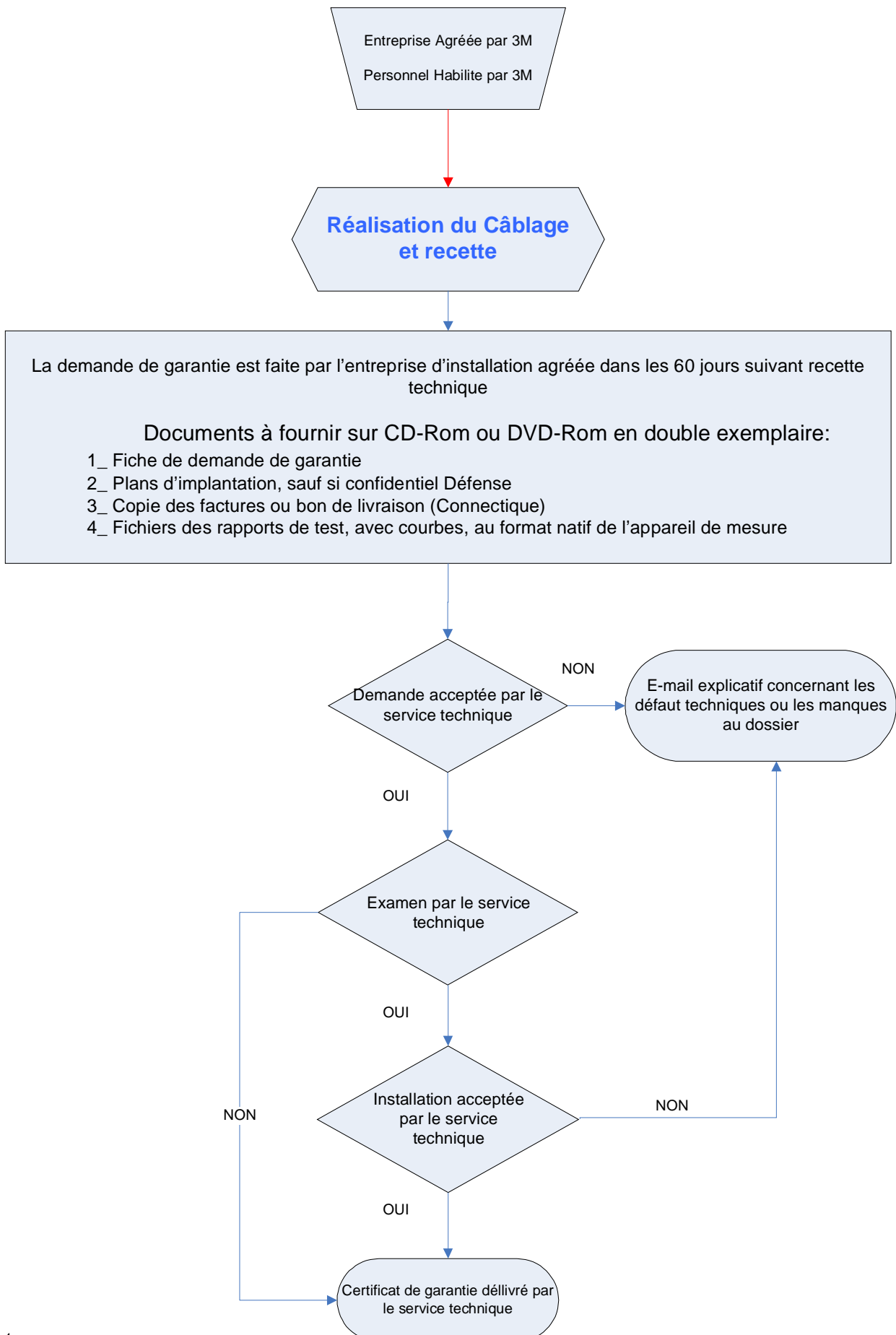
Formation du personnel d'exploitation	Offerte
Hot-Line	Oui *
Expertise sur site	Sous 3 jours
Délais d'intervention	Sous 5 jours
Visite annuelle de suivi	Offerte

* 🕒 : De 9:00 h à 17:00 h 5/7

☎ : 01 30 31 63 13

✉ : garantie.3mtelecommunication@mmm.com

Procédure de traitement pour la garantie 20 ans des Câblages Système 3M





Certificat de Garantie 'Système VolitionTM,

N° de Garantie

Types de liens :

ISO Class x

Ce document certifie que le câblage installé pour :

Nom du Client

Et réalisé par :

Installateur

N° d'agrément

Est enregistré auprès de 3M aux fins de la garantie
du système de câblage VolitionTM pour une durée
de 20 ans et effet à partir du :

Date de début de garantie

La présente garantie ne peut être transférée et est
soumise aux conditions mentionnées au verso.

3M Télécommunications
Solutions pour Réseaux